

Agriculture et Développement Rural

2021 : un cadrage départemental pour la compensation collective agricole

En 2021, la DDT, en partenariat avec la chambre d'agriculture, a œuvré à la rédaction d'un cadrage départemental sur la compensation collective agricole.

Le dispositif de compensation collective agricole s'applique aux projets conduisant à un **prélèvement de surfaces agricoles au-dessus d'un certain seuil** et dont l'impact sur l'économie agricole du territoire est notable. Les porteurs de projets concernés doivent mettre en œuvre ou participer à la mise en œuvre de mesures collectives visant à consolider l'économie agricole du territoire impacté par leur projet. Le cadrage a pour objet de guider les porteurs de projets dans la réalisation de l'étude préalable nécessaire à l'évaluation de l'impact du projet sur l'économie agricole et dans la détermination des **mesures de compensation collectives**.

Pour tenir compte de la difficulté potentielle à déterminer des mesures de compensation au moment de l'élaboration de l'étude préalable, le cadrage prévoit la possibilité de **consigner la somme destinée à compenser le préjudice** dans l'attente du choix des mesures.

Ce cadrage a fait l'objet d'une approbation par la **CDPENAF*** le 8 juillet 2021 puis d'une large diffusion.

* Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers



L'activité 2021 en chiffres :

- **115 projets** agricoles ont été subventionnés pour **2,9 M€** ainsi que 12 projets non agricoles pour 230 000 €.
- **35 jeunes agriculteurs** se sont installés avec les aides au démarrage ce qui fait de 2021 une bonne année.
- Plus de **200 demandes d'autorisation d'exploiter** ont été examinées témoignant de la bonne dynamique de circulation du foncier dans le département.
- **2 423 exploitations** ont été aidées dans le cadre des aides directes PAC pour **66,8 M€** soit en moyenne 27668 € par exploitation ou 238 € par hectare.



Christelle VOISIN-JOUANNEAU
Cheffe de service

Gel d'avril 2021, l'État accompagne les viticulteurs et les arboriculteurs

Suite aux gelées de début avril 2021, qui ont eu un fort impact notamment sur la viticulture et l'arboriculture, l'État a mis en place différentes mesures. Un comité départemental d'expertise (CDE) s'est réuni en septembre et a permis de valider les paramètres départementaux de différents dispositifs.

Dégrèvement de taxe foncière sur le non-bâti (TFNB)

Pour le département de Loir-et-Cher, il a été acté avec les services fiscaux la mise en place de dégrèvement de TFNB d'office sur les parcelles en arboriculture et en viticulture, représentant un montant de l'ordre de **400 000 €** pour le département.

Prise en charge de cotisation MSA

Un dispositif de prise en charge de cotisation sociale est mis en place, représentant de l'ordre de **3,5 M€** pour le département.

Calamités agricoles

Le dispositif des calamités agricoles est activé pour cet évènement exceptionnel et devrait représenter de l'ordre de **7,4 M€** pour le département. Il est exceptionnellement élargi, pour cet épisode de gel, aux pertes de récolte en viticulture.

Enfin, il est à noter que les viticulteurs assurés ne seront pas éligibles à la calamité agricole sur les pertes de récoltes, mais qu'un dispositif de prise en charge d'une partie des franchises d'assurance a été annoncé.

Fonds d'urgence Gel

Ce dispositif est clos. Il s'agissait d'une aide à la trésorerie à destination d'exploitations répondant à certains critères de difficultés. Le département a été doté de **137 000 €** permettant d'aider **31 bénéficiaires**.

Les collectivités départementale et régionale ont ainsi prévu de s'impliquer dans l'accompagnement des agriculteurs sinistrés.



François PESNEAU
Préfet

A l'instar du directeur de la DDT Patrick Séac'h, j'ai découvert le département de Loir-et-Cher en ce début d'année 2021.

L'année 2021 aura été marquée par la réaffirmation de nos concitoyens d'un besoin d'État de proximité et à leur écoute. Pour y répondre, l'administration de l'État dans le département a dû faire montre de sa capacité d'adaptation.

La direction départementale des territoires était déjà inscrite de longue date dans cette dynamique de proximité et l'a renforcée au cours de l'année, dans le contexte difficile de réformes et de crise sanitaire que l'on connaît. Je tenais pour l'occasion à remercier chaleureusement, d'une part les agents ayant participé à l'accueil des usagers dans le cadre de la vaccination contre la COVID19 et d'autre part, l'ensemble

des agents pour leur bienveillance et leur ténacité afin de répondre aux usagers, élus et acteurs du territoire.

Le présent rapport d'activité témoigne de la densité des actions qui ont pu être réalisées en 2021. En 2022, la DDT continuera de mettre toutes ses compétences au service d'un développement équilibré des territoires tout en s'adaptant aux grands défis en cours et notamment l'adaptation au changement climatique et à ses impacts sur l'aménagement du territoire qui conduisent à fortement mobiliser ses services sur les grandes thématiques de l'énergie, de la gestion de l'espace, de la maîtrise des risques, de la rénovation de l'habitat, de la transformation de l'agriculture, de la préservation de la biodiversité et de l'eau.

Dans ce contexte particulier et inédit, permettez-moi de présenter à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour une très bonne année 2022.

La DDT porte les politiques de l'Etat dans des domaines très variés :

- Aménagement du territoire par l'urbanisme et la planification
- Logement et rénovation urbaine
- Qualité de l'habitat et promotion du bâtiment durable
- Prévention des risques naturels et technologiques
- Transition énergétique et écologique
- Gestion du domaine public fluvial
- Économie agricole et développement rural
- Gestion de l'eau, biodiversité, chasse et forêt privée
- Prévention du risque routier et éducation routière



Corinne BIVER

Directrice adjointe
jusqu'au
03/12/2021

Cohésion des territoires : des femmes et des hommes au service des territoires de Loir-et-Cher

Plan de relance : 100 milliards d'euros pour remettre la France sur les rails

Le 3 septembre 2020, en réaction aux impacts de la crise sanitaire sur l'économie du pays, le Gouvernement a lancé un plan de relance historique de 100 milliards d'euros pour financer des actions en 2021 et 2022. 30 milliards sont affectés à la transition écologique et 1,2 milliards d'euros à la transition agricole, alimentaire et forestière. La DDT s'est mise au service des collectivités et des porteurs de projets pour les aider à faire émerger et accompagner leurs projets. Elle a également été sollicitée pour instruire ou donner des avis sur les dossiers, le gage de réussite de ce plan étant la territorialisation, avec un accompagnement au plus proche des acteurs.

En l'espèce, la **DDT est intervenue** aux cotés d'autres acteurs publics **sur les thématiques suivantes** :

- ✓ recyclage des friches et du foncier artificialisé, densification et renouvellement urbain
- ✓ rénovation énergétique des bâtiments et réhabilitation lourde de logements sociaux
- ✓ biodiversité sur les territoires, prévention des risques et résilience
- ✓ sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
- ✓ valorisation des déchets
- ✓ accélération de la transition agroécologique
- ✓ modernisation des filières animales et protéines végétales, renouvellement des équipements
- ✓ accompagnement de la forêt dans l'adaptation au réchauffement climatique
- ✓ mise en œuvre des mobilités du quotidien y compris l'accélération des travaux d'infrastructures de transport et la transition énergétique en zones rurales
- ✓ développement d'une filière d'hydrogène vert.

Exemple de financement concernant le recyclage du foncier : le fonds « friches »

Lancé fin 2020, le 1^{er} appel à projets « recyclage du foncier », financé par des crédits du plan de relance, a permis d'apporter en 2021 le financement nécessaire à l'équilibre économique de 2 projets situés sur des friches en Loir-et-Cher pour un montant global de **590 154 €**. Le 2^{ème} appel à projets, lancé en août, compte 4 lauréats dans notre département. Un montant d'aide de **1,9 M€** devrait être alloué.

DETR / DSIL 2021 : un cru exceptionnel dans un contexte pandémique très présent

Au total, tous secteurs géographiques confondus, la DDT aura apporté sa contribution à l'instruction par la préfecture de **266 dossiers de DETR** (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et **111 dossiers de DSIL** (Dotation de soutien à l'investissement local), qu'elle soit classique, exceptionnelle ou de rénovation énergétique. Cette instruction par les services de la DDT permet d'apporter une aide à la décision dans la sélection des projets, en s'assurant que les dossiers présentés sont appuyés sur des éléments de diagnostics étayés et solides, n'entraînent pas d'impacts environnementaux négatifs qui n'auraient pas été appréhendés, et répondent bien aux enjeux prioritaires du territoire dans les champs de compétence de la DDT.



Diana BEAULIEU-MILISAVLJEVIC
Chargée de mission
Cohésion des
Territoires



Laurence SOULIS
Antenne Territoriale Nord
Maison de l'État
8, place St-Martin
BP 101 - 41106 VENDÔME



Julie QUENTIN-FICHET
DDT (Siège)
31, mail pierre Charlot
41012 BLOIS CEDEX



Christophe TARDIVAT
Antenne Territoriale Sud
Maison de l'État
2 bis, place du château - BP 247
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Urbanisme et Aménagement

Un engagement en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes

La DDT accompagne les **15 « petites villes de demain »** désignées (soit 17 communes) dans le département de Loir-et-Cher. Elle poursuit son appui auprès des villes de Romorantin-Lanthenay et Blois, retenues dans le programme national Action Cœur de Ville, conventions homologuées en **opérations de revitalisation des territoires** (ORT).

A Blois, une démarche d'atelier flash pour la **reconquête d'îlots anciens dégradés** a été engagée à l'initiative de la DDT. Cette démarche partenariale a permis d'identifier un îlot du centre-ville et des pistes d'actions à étudier.



SCoT et PLUi, des outils au service de l'aménagement du territoire

La DDT accompagne les collectivités dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : participation en tant que personne publique associée, production de l'avis de l'État, consultation de la CDPENAF*, analyse des demandes de dérogations au principe d'urbanisation limitée, etc.

L'année 2021 a vu l'aboutissement de **3 PLUi, désormais opposables** : **Val de Cher Controis** (ancien périmètre), **Collines du Perche et Perche et Haut Vendômois**. La rédaction du **PLUi HD (habitat et déplacements) d'Agglopolys** s'est achevée et a permis l'arrêt de projet en novembre 2021. Le PLUi Beauce Val de Loire est en cours d'élaboration. **La DDT accompagne également les porteurs de schéma de cohérence territoriale** : le SCoT des territoires du Grand Vendômois a été arrêté le 20 septembre dernier. Le pays de Grande Sologne a relancé le processus d'élaboration de son SCoT et vise une approbation en 2022.

* Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers



Martine POMMIER
Cheffe de service



Mobilité durable :

A l'occasion du déménagement des agents de la DDT, de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et de la direction des services départementaux de l'éducation nationale sur le site Pierre Charlot, une démarche de **plan de mobilité inter-administrations** a été lancée sous l'impulsion de la DDT : le plan d'actions a été finalisé et 10 fiches sont en cours de rédaction.

La DDT accompagne également les collectivités dans leur recherche de solutions de mobilité et de financement, au travers d'**appels à projets** (aménagements cyclables, « territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » ou TENMOD, transports collectifs en site propre, et AVELO, programme de développement de l'usage du vélo de l'ADEME). Parmi ces appels à projets, 4 collectivités ont été lauréates en 2021 et bénéficieront de subventions pour la réalisation de leur projet.

L'instruction des autorisations d'urbanisme

En 2021, le service a mené l'instruction de près de **1250 demandes**, en nette augmentation par rapport à 2020, dont des dossiers complexes ou à fort enjeu, comme le **permis de construire sur le site de l'Hôtel Dieu** de Blois, ou des parcs photovoltaïques au sol.

L'activité 2021 en chiffres (période du 01/12/2020 au 30/11/2021)

- **4434 dossiers fiscalité de l'urbanisme** traités
- **4,5 M€ de taxe d'aménagement** liquidés au profit du conseil départemental et des communes.
- **71 dossiers examinés en CDPENAF*** dont 3 procédures d'évolution de documents d'urbanisme, 2 études de compensation agricole, 7 centrales photovoltaïques au sol et 1 unité de méthanisation.
- **1 dossier** étudié en commission départementale d'aménagement commercial
- **18 vacations assurées** par les architecte et paysagiste conseils.

Eau et Biodiversité

Vers une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement

Mathieu FRIMAT
Chef de service



La gestion des eaux pluviales répond à deux grands enjeux : la maîtrise du risque d'inondation et la maîtrise du risque de pollution des milieux naturels. Afin de prendre en compte ces enjeux, l'assainissement pluvial est encadré par une réglementation nationale (le code de l'environnement), déclinée et affinée au sein de schémas directeurs territoriaux (SDAGE et SAGE). Cette réglementation ne couvre toutefois pas tous les cas pouvant être rencontrés sur le terrain et laisse une certaine marge d'appréciation aux services en charge de la police de l'eau au sein des directions départementales des territoires. Dans le département de Loir-et-Cher, le service eau et biodiversité a fait le choix de promouvoir une **gestion intégrée des eaux pluviales** (GIEP) dans les projets d'aménagement : privilégier une gestion à la source des eaux de pluie, afin d'éviter leur ruissellement et donc leur concentration en polluants.

Un exemple de GIEP : projet de résidence seniors à Contres

Ce projet prévoit la construction d'une résidence seniors sur la commune de Contres, à proximité d'un petit cours d'eau et sur l'emprise d'une zone humide. Les enjeux environnementaux sont donc nombreux. Afin de limiter l'impact sur la zone humide, une réflexion a été menée avec le porteur de projet et son bureau d'études pour **concilier maintien de la zone humide et gestion vertueuse des eaux pluviales**. Le projet a été ainsi redessiné, pour créer des noues d'infiltration paysagères permettant aussi de conserver l'alimentation en eau de la zone humide.



Renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) de Grand-Pierre et Vitain

Unique RNN du département, la réserve de Grand-Pierre et Vitain se situe au nord de Blois dans la région de la Petite Beauce et s'étend sur environ **300 ha**. Classée RNN depuis 1979 pour son intérêt écologique (**mosaïque importante de milieux naturels et grande diversité d'espèces animales et végétales**), sa gestion est confiée depuis sa création au CDPNE (Comité

départemental de la protection de la nature et de l'environnement), qui applique un plan de gestion validé par le comité de la réserve, son conseil scientifique et le préfet.

Arrivé à échéance, **un nouveau plan de gestion sur 10 ans** a été élaboré en associant les différents partenaires de la réserve, et notamment le conseil départemental qui a acquis en 2020, via sa politique « espaces naturels sensibles », environ 130 ha de bois au sein de la réserve. L'arrêté préfectoral pour entériner ce plan de gestion 2021-2030 devrait ainsi être signé en tout début d'année 2022.

Restauration de la continuité écologique à Savigny-sur-Braye

Si la question de la restauration des continuités terrestres est bien identifiée en Loir-et-Cher avec la problématique de l'engrillagement en Sologne, celle des continuités aquatiques est moins connue du grand public. Les enjeux sont pourtant du même ordre, d'autant que la **fragmentation des milieux aquatiques** est identifiée comme l'un des **principaux facteurs de dégradation de la qualité des cours d'eau** dans le département.

Le rétablissement de la continuité écologique d'un cours d'eau nécessite l'implication **des différents services de l'État, des partenaires locaux**, et bien entendu **des propriétaires des ouvrages concernés**. Pour illustrer cette thématique, citons un bel exemple de réalisation de ce type, avec des travaux réalisés en 2021 sur la commune de Savigny-sur-Braye, dans le cadre du **contrat territorial « Loir médian et ses affluents »**.

La communauté d'agglomération des Territoires Vendômois en association avec différents partenaires :

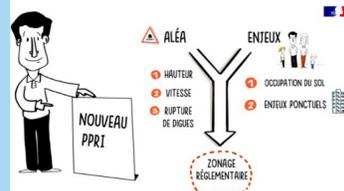
- la commune de Savigny-sur-Braye,
 - l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
 - le conseil départemental, l'office français de biodiversité,
 - l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine,
 - la DREAL, la DDT et le propriétaire du moulin,
- ont engagé des travaux comprenant notamment la création d'un nouveau seuil pour la répartition du débit entre les deux bras du cours d'eau, la suppression du vannage principal et du bras de décharge, la création de banquettes alternées sur les berges pour maintenir la ligne d'eau, et le remplacement de la passerelle communale, conciliant ainsi **la prise en compte des enjeux écologiques, patrimoniaux et économiques**.



Prévention des risques - Ingénierie de Crise

Education Routière

David MATHON
Chef de service



Approbation de la révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire à Blois, Chailles, Saint-Gervais-la-Forest et Vineuil

Malgré un contexte sanitaire difficile, la procédure de révision s'est poursuivie en 2021 dans les 4 communes concernées, avec notamment la tenue de **l'enquête publique au printemps 2021**.

Le PPRI, approuvé le 29 octobre 2021 et **fruit d'un travail partagé entre les services de l'État et les collectivités territoriales et organismes associés**, renforce les mesures dans les zones situées à l'arrière des digues, pouvant potentiellement rompre, et les zones submergées par plus d'1 mètre d'eau.

Sécurisation des passages à niveau

On dénombre **135 passages à niveau publics et 28 privés en Loir-et-Cher**. En 2021, 9 passages à niveau privés ont été supprimés sur la ligne du Blanc Argent.

La DDT apporte un appui technique au comité départemental de sécurisation des passages à niveau, chargé d'assurer le suivi et le pilotage de la mise en œuvre de la politique de sécurisation de ces franchissements (réalisation des diagnostics, définition des mesures à prendre avec les différents partenaires...).



Fiabilisation des digues de Loire à Blois

Les travaux de renforcement des digues de Blois ont duré 7 mois et mobilisé **3,4 M€ (État, Agglomération et UE)**. Ils ont consisté en la réalisation de **1,2 km d'écrans étanches**, au rejointoiement du quai Amédée Contant et à la reprise du déversoir de la Bouillie. Les digues sont désormais protégées pour une crue de retour 200 ans. La DDT 41, maître d'ouvrage des travaux, a pu compter sur l'appui technique de la DREAL pendant toute la durée de l'opération.



Sensibilisation des jeunes à la sécurité routière

Parmi les nombreuses actions de sensibilisation réalisées en 2021 et soutenues par la DDT 41, **un escape game de la sécurité routière** a été organisé par la communauté de communes Val de Cher Controis. Ce jeu de rôle a transformé des collégiens en enquêteurs de police, pour trouver les causes d'un grave accident de la route fictif.

Éducation routière

Les examens du permis de conduire ont été assurés par les inspecteurs malgré une situation sanitaire difficile. Ce professionnalisme remarquable a permis d'effectuer sur les centres d'examen du département situés respectivement à Blois, Romorantin-Lanthenay, Vendôme, Montrichard et Salbris :

- **6 438** examens du permis de conduire (**catégorie B**)
- **1 200** examens du permis de conduire (**catégorie A2**)
- **875** examens du permis de conduire de la catégorie **poils lourds**.

En 2021, le **taux de réussite** à l'examen du permis de conduire de la catégorie B du département est d'environ **62 %**. Il reste supérieur de deux points à la moyenne nationale.



Quelques chiffres :

- **48 demandes de dérogations** de circulation poids lourds instruites
- **594 avis** sur des projets d'aménagement et d'arrêtés de travaux concernant les routes à Grande Circulation
- Plus de **4500 actes** délivrés pour la circulation des transports exceptionnels après l'élargissement du pôle Loir-et-Cher/Loiret au département d'Indre et Loire.

Habitat - Bâtiment et Rénovation Urbaine

Le programme Habiter Mieux

En Loir-et-Cher le programme Habiter Mieux Sérénité accompagne les ménages et promeut les opérations de **rénovation globale** et de **sortie de précarité énergétique**, avec des aides importantes. Avec près de **250 ménages bénéficiaires** de cette aide, la délégation a enregistré un nombre de dossiers jamais atteint.

Les objectifs fixés dans les conventions des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat sont revus à la hausse, notamment sur les collectivités de Grand Chambord et de Beauce Val de Loire.



Accompagnement des territoires

La DDT accompagne **17 communes retenues** pour l'appel à projets « petites villes de demain ». Il s'agit de présenter les dispositifs d'aides et de financer le cas échéant les chargés de missions dont l'objectif est de **réorganiser les centres-villes fragilisés par la périurbanisation**. Le travail initié par le dispositif Action cœur de ville se poursuit à Blois et Romorantin ainsi que le suivi et le financement des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Didier BRILL
Chef de service



Accessibilité

Dans le département, le contrôle de toutes les autorisations de travaux relatives aux établissements recevant du public, estimés à 7 000 dans le département, est assuré par la sous-commission départementale d'accessibilité, dont le secrétariat et l'instruction des dossiers sont assurés par les agents de la DDT.

Pour l'année 2021, **450 dossiers** ont été soumis à l'avis de la sous-commission accessibilité. La crise sanitaire n'a pas retardé les travaux de la commission qui s'est adaptée à la situation en **dématérialisant les procédures**.

Gens du voyage

Conformément aux dispositions du **schéma départemental des gens du voyage** cosigné en février 2020 par Monsieur le préfet et Monsieur le président du Conseil départemental, les collectivités territoriales bénéficient des aides de l'État pour lancer le processus de sédentarisation. Près de **50 000 €** ont ainsi été engagés au cours de l'année.

Parc public

La DDT s'est pleinement mobilisée tout au long de l'année pour répondre à la demande de construction de logements sociaux. Par la grande fluidité des relations entre les services de l'État, les bailleurs et les élus, **le département de Loir-et-Cher a été le premier de la région à engager les crédits du plan de relance**.

Cinq projets en ont bénéficié pour des aides dont le montant atteint **700 000 €**.

En 2021 le nombre d'agrément programmé a été porté à 415 répondant ainsi aux demandes des bailleurs tout en participant à un aménagement harmonieux du territoire.

Les aides associées d'un montant de **1,3 M€** sont complétées par des autorisations d'emprunts bonifiés auprès de la Banque des Territoires. Par ailleurs, les deux opérations de rénovation urbaine de Romorantin et de Blois font l'objet d'ajustements significatifs qui nécessitent la rédaction d'avenants et de réécriture partielle des conventions. Ce travail méticuleux sera présenté lors de deux revues de projets organisées début 2022.



Connaissance des Territoires et Prospective



Des diagnostics de territoires réalisés dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités pour l'élaboration des CRTE, la DDT et l'observatoire de l'économie et des territoires (OET), ont fait une offre de service pour réaliser un diagnostic territorial sous forme de fiches thématiques. Deux territoires ont été ciblés. Il s'agit du **Pays Vendômois** et du **Pays de Grande Sologne**.

Quatre grandes questions ont été abordées :

- **les équipements et l'offre de service,**
- **l'attractivité** (touristique, économique, résidentielle...) (1),
- **la réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), (2)
- **l'adaptation au changement climatique.**

Ces grandes questions ont été déclinées au sein de la DDT selon les aspects suivants : l'artificialisation, les paysages et le bâti, les caractéristiques du logement, les forces et faiblesses de l'agriculture, les espaces naturels et les continuités écologiques, la ressource en eau, les émissions de gaz à effet de serre, les énergies renouvelables et les risques. Ces diagnostics devaient permettre aux élus de définir **les pistes d'action à prioriser sur chaque territoire**.

Pour en savoir plus : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires/Etudes-transversales-et-diagnostics/CRTE-diagnostic-du-Pays-Vendomois>

Joël MARTINE
Chef de service



Les chiffres du mois

18 % des cours d'eau en bon état écologique en Loir-et-Cher

En application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), qui vise la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, un **état des lieux des masses d'eau** est réalisé tous les 6 ans dans chacun des 6 bassins versants de France métropolitaine.

En Loir-et-Cher, 95 masses d'eau superficielles sur 110 risquent de ne pas atteindre le bon état en 2027, échéance fixée par la DCE. Les services de l'État concentrent en priorité leurs actions sur les masses d'eau les plus proches du bon état sans négliger les autres qui doivent retrouver un bon état également, mais sur un terme plus long.

Les autres articles 2021, disponibles en ligne :

- 2 000 km de routes de Loir-et-Cher parcourues par les voitures radars
- 14 % de logements locatifs sociaux en Loir-et-Cher au 1er janvier 2020
- 4,26 €/m³ : prix moyen de l'eau en Loir-et-Cher en 2019

Pour en savoir plus : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires>

(1) Un partenariat tripartite a été mis en place pour apporter aux décideurs locaux des éléments fiables en matière de politique de revitalisation commerciale des centres-bourgs :
• l'OET développe une **application WebSIG dédiée** incluant les travaux menés sur l'artisanat et sur l'accessibilité des services à la population,
• la DDT réalise la **couche SIG** relative à l'identification des locaux commerciaux vacants dans les territoires,
• la CCI apporte des **informations qualitatives**.



Petites villes de demain

Afin de faciliter l'émergence d'une vision des enjeux de chaque territoire d'une part, et d'accompagner les collectivités, la DDT a initié un travail de **production d'analyses territoriales synthétiques**, ciblant les problématiques des services : emploi, logement, urbanisme...

